



MEMORANDUM POLITIQUE 2.0

Mars 2019



Introduction

En mars 2018, Vinum Et Spiritus, la fédération belge du secteur des vins et des spiritueux adoptait une position ferme avec la publication de son [Mémorandum Politique](#).¹ Dans ce nouveau mémorandum, nous encourageons le gouvernement à s'engager dans la création d'une politique équilibrée offrant d'une part, des perspectives d'avenir aux jeunes générations de vignerons et de commerçants du secteur et d'autre part, assurant une protection contre les risques potentiels liés à l'excès d'alcool. Notre mémorandum reprend les positions de la fédération relative à l'offre, la publicité, l'étiquetage, l'âge minimum, les politiques de consommation, la conduite sous influence, les accises, la fraude et la contrefaçon, les procédures fiscales et l'e-commerce.

Tout au long de l'année dernière, nous nous sommes exercés à rassembler du soutien à nos propositions. Nous sommes entrés en dialogue avec différents partis politiques, avec des preneurs de décisions et avec des organisations de la société civile. Suite à ces rencontres, nous avons incorporé leur feedback constructif.

À quelques semaines des élections, nous aimerions mettre en avant nos arguments principaux et réitérer les priorités de notre secteur en vue du prochain accord gouvernemental. Nos arguments sont complétés par des données récoltées durant l'année écoulée. Nous avons également travaillé en collaboration avec le bureau de recherche iVox afin de mesurer le soutien de la population à nos propositions politiques. Du 3 au 8 janvier 2019, plusieurs sondages furent conduits auprès de 1000 Belges. Ces résultats sont présentés dans le mémorandum 2.0.

Geert Van Lerberghe,
Directeur Général

Dirk Van Ham,
Président

¹ Vinum Et Spiritus Association Belgium fut créée en 1950 et représente le secteur des vins et des spiritueux en Belgique. Nos membres sont des entreprises actives dans la production, la distribution, l'embouteillage, l'import et l'export. Cela comprend des distilleries et domaines viticoles locaux ainsi que des multinationales productrices de boissons alcoolisées, en passant par des petits commerçants et des supermarchés.

Table des matières

Introduction.....	3
Accises vers une structure d'accises équilibrée et efficace	5
Cadre financier et opérationnel vers des règles favorables aux entreprises	9
Harmoniser les règles du jeu vers une gestion équitable de tous les types d'alcool	10
Prévention vers un modèle de coopération	14

1 | Accises vers une structure d'accises équilibrée et efficace

PRIORITES POLITIQUES

- ☑ Une augmentation de la recette des accises sur la vente de boissons alcoolisées en Belgique
- ☑ Une annulation de l'augmentation des accises de 2015 sur le vin et les spiritueux
- ☑ Une harmonisation des taux d'accises sur l'alcool (au vu des différences de taux pour des catégories distinctes de produits alcoolisés et par rapport aux pays frontaliers)

CONTEXTE

En novembre 2015, le Gouvernement belge a augmenté les accises sur le vin et les spiritueux, respectivement de 31% et 41%, dans le cadre de son Tax shift. Ces mesures furent essentiellement présentées comme des mesures sanitaires visant à réduire la consommation d'alcool. Plus de trois ans plus tard, il est clair que cette mesure a échoué sur tous les plans. Sur le plan budgétaire, le gouvernement en sort perdant : l'augmentation des revenus d'accises est restée loin en dessous des espérances tandis que les revenus TVA ont diminué à cause de la baisse des ventes. En ce qui concerne la réduction de la consommation, le gouvernement n'a également pas réussi puisque les consommateurs belges traversent dorénavant la frontière pour s'approvisionner en alcool.

Sur base de recherches scientifiques, certaines organisations internationales mettent en avant une politique tarifaire comme instrument efficace de contrôle de la consommation. En théorie, cela pourrait fonctionner dans le cas d'une économie fermée. Néanmoins dans une économie ouverte telle que la Belgique, où la moitié des habitants habitent à moins de 50 kilomètres de la frontière et de ce fait avoisinante à des pays où les prix de l'alcool sont bien plus bas dû à des charges fiscales moins importantes, cela ne pourrait. Les organisations internationales, tels que l'OCDE, font elles-mêmes ces nuances.

Taux d'accises en Belgique et dans les pays voisins (en euro par HL, * euro par HL °plato ; ** euro par HLAP)

	Belgique	Luxembourg	France	Pays-Bas	Allemagne
Bière	2,00*	0,79*	7,49	8,83*	0,79*
Vin	74,94	0,00	3,82	88,30	0,00
Vins mousseux	256,35	0,00	9,44	88,30	136,00
Spiritueux	2992,79**	1041,15**	2323,06**	1686,00**	1303,00**

Source: Commission Européenne, [Excise duty tables – Part 1 Alcoholic beverages](#)

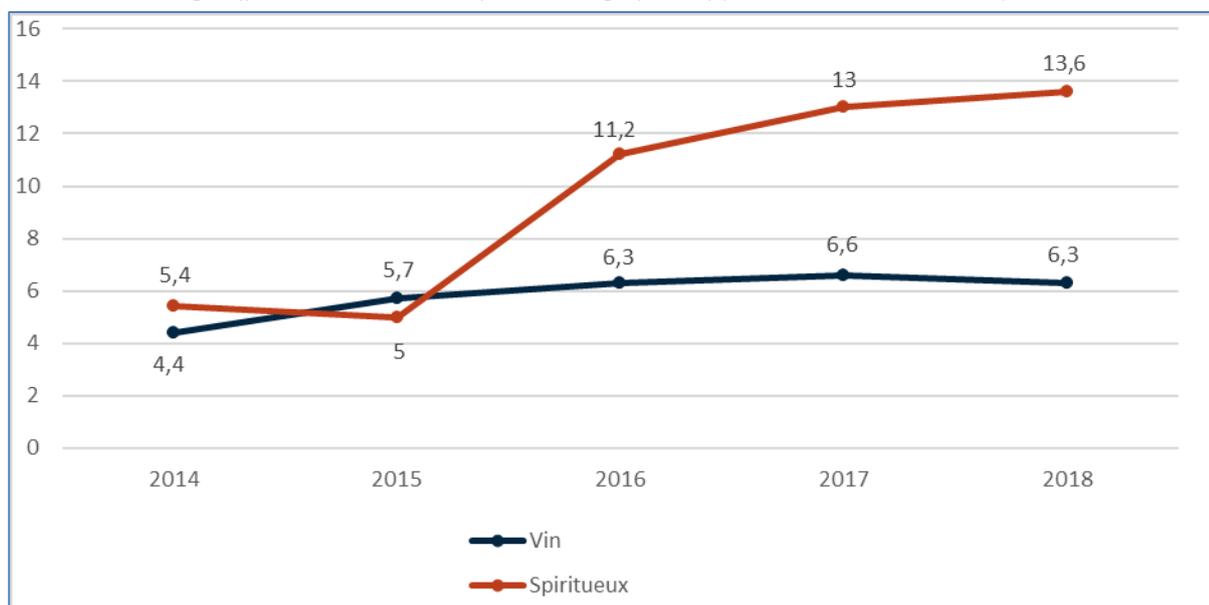
ARGUMENTS

Les spiritueux sont bien plus chers en Belgique qu'à l'étranger dû aux charges fiscales. L'augmentation des accises en Belgique a causé une augmentation drastique du prix des spiritueux. Ceci fut démontré dans le rapport annuel de l'Observatoire des prix 2017 : « Le consommateur belge paye son alcool bien plus cher que dans nos pays voisins, surtout la liqueur, les boissons fortes et les vins légers. Le prix de la bière, lui, est resté inférieur au prix à l'étranger (-16,3% par rapport à la France, -6,2% par rapport aux Pays-Bas et -1,7% par rapport à l'Allemagne) ».

Les producteurs et commerçants en spiritueux ont vu leurs recettes fondre : en soustrayant les accises et la TVA du prix, les spiritueux reviennent moins chers qu'à l'étranger. Selon des chiffres de Nielsen, cités dans le rapport annuel de l'Observatoire des prix, le prix du whisky par exemple était supérieur en Belgique par rapport à l'étranger (29,3% plus cher qu'en Allemagne, 13,3% en France, 1,1% aux Pays-Bas). Lorsqu'on soustrait toutes les accises et la TVA du prix du whisky en Belgique et à l'étranger, le whisky revient bien meilleur marché en Belgique (84,8% plus cher aux Pays-Bas, 48,3% en France, 29,7% aux Pays-Bas).

Les achats aux frontières continuent d'augmenter. Une étude menée en 2018 par le centre de recherche GfK a démontré que les familles belges se fournissaient une fois et demi en plus à l'étranger en vin par rapport à 2014 et près de trois fois plus en spiritueux. La France (47%) et le Luxembourg (51%) sont identifiés comme les destinations privilégiées.

Achats à l'étranger (parts des achats en pourcentage par rapport au total des achats)



Source: GfK (2018) recherches des achats frontaliers pour Vinum Et Spiritus

Santé Publique : la consommation d'alcool n'a pas diminué. Selon les chiffres récemment publiés par l'Organisation Mondiale de la Santé, la consommation d'alcool en Belgique ne semble pas avoir diminué comme escompté par la hausse des accises, mais a au contraire repris. La croissance des consommations non-enregistrées est en grande partie liée à l'augmentation des achats frontaliers.

Consommation d'alcool des + de 15ans par habitant (en litre d'alcool pur)

	2010	2016	Augmentation
Consommation enregistrée	10,2	10,4	+1,96%
Consommation non-enregistrée	0,5	1,0	+50%
Consommation totale	11,4	12,1	+6,14%

Source : World Health Organization (2018) Global status report on alcohol & health – country profiles

Secteur : les ventes continuent à diminuer. Selon les chiffres du SPF Finances, il semble que la période 2014-2018 soit marquée par une diminution des ventes de vins et spiritueux, respectivement de 7,8% et 22%.

Comparaison des ventes 2014-2018

	2014	2015	Différence '14-'15	2016	Différence '15-'16	2017	Différence '16-'17	2018	Différence '17-'18
Bière	10581	10421	-1,51%	9559	-8,27%	9429	-1,36%	9458	+0,30%
Vin	246,70	248,74	+0,83%	228,86	-7,99%	227,75	-0,49%	227,36	-0,17%
Vins mousseux	46,53	47,47	+2,01%	42,61	-10,23%	42,93	+0,75	42,90	-0,06%
Spiritueux	12,91	13,86	+7,35%	10,39	-25,04%	10,26	-1,25%	10,07	-1,77%

Source : SPF Finances (2019) Recettes 2018 – comparaison des volumes 2014-2018

Autorités: la mesure est déficitaire. Les objectifs budgétaires visés par la hausse des accises ne furent jamais atteints. Les revenus perçus sur les accises augmentèrent en 2015 mais baissèrent à nouveau en 2017 et 2018. La hausse de revenus fut alors compensée par la réduction des revenus TVA à cause de la chute de ventes.

Comparaison entre les objectifs et les recettes d'accises

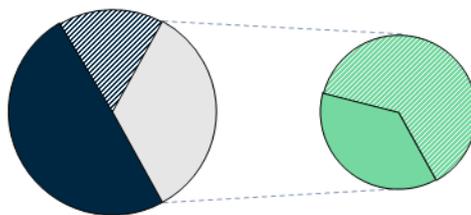
	Revenus sur les accises	Augmenta- -tion par rapport à 2015	Objectifs	Différence par rapport aux objectifs	Diminution des revenus TVA	Résultats nets
2015	778,15					
2016	830,74	+52,59	+220	- 167,41	-73	-20,49
2017	823,23	+45,08	+227	- 181,92	-75	-29,92
2018	815,48	+37,33	+227	-189,67	-76	-38,67

Source: SPF Finances (2019)

CONCERTATION PUBLIQUE

L'augmentation des accises est perçue négativement par les Belges. Selon une enquête menée par iVox sur un échantillon de 1000 Belges, il ressort que pas moins d'un tiers des Belges interrogés (34%) ait traversé la frontière au moins une fois pour s'approvisionner en alcool en raison des prix plus bas des pays voisins. La perte de ces consommateurs n'est pas irréversible : 63% d'entre eux ont déclaré qu'ils n'auraient plus de raison de faire leurs achats à l'étranger si le prix de l'alcool était équivalent en Belgique. A l'inverse, les prix risquent d'augmenter à nouveau si plus de la moitié des Belges se fournissaient en alcool à l'étranger.

Répartition des consommateurs se fournissant en alcool à l'étranger



- n'achètent pas d'alcool à l'étranger
- ▨ n'achètent pas d'alcool à l'étranger (mais le feraient si les prix augmentaient)
- achètent de l'alcool à l'étranger
- ▨ achètent de l'alcool à l'étranger (mais ne le feraient pas si les prix diminuaient)

Source: IVOX (2019) Sondage sur 1000 personnes sur commande de Vinum Et Spiritus

Au cours de la législature précédente, il a été mentionné qu'une solution plausible consistait en l'augmentation des accises dans nos pays voisins. À en juger par leurs récentes décisions budgétaires, accords gouvernementaux (France et Luxembourg) et leurs plans d'actions relatif à la réglementation de l'alcool (L'Accord de prévention néerlandais et le Plan national contre les abus 2018-2022) aucun de nos pays voisins n'a réellement une telle intention.

2 | Cadre financier et opérationnel vers des règles favorables aux entreprises

PRIORITÉS POLITIQUES

- ✓ Le paiement endéans les 30 jours de chaque facture relatif aux produits soumis aux accises (modification de la Loi du 22.11.2013)
- ✓ Une déclaration et un paiement des accises mensuels plutôt qu'hebdomadaires (modification de l'Arrêté Royal du 17.03.2010)

CONTEXTE

Nos membres font face à une série de problèmes résultant des procédures d'accises. Le plus important d'entre eux résulte du 'préfinancement' des accises. La législation relative aux paiements des accises oblige les producteurs de boissons alcoolisées à payer les accises aux autorités dans un délai de temps très court (notamment le jeudi suivant la semaine de la mise à la consommation). A côté de cela, les clients de nos producteurs et commerçants bénéficient d'un délai plus long pour effectuer leurs paiements, précisément 30 jours, conformément au délai usuel. Le résultat est que les producteurs doivent souvent attendre plusieurs mois avant de récupérer leur argent et doivent par conséquent prendre le préfinancement des accises à leurs propres charges.

ARGUMENTS

Le préfinancement des accises est source de pression inutile sur nos membres. Ils n'ont pas d'autres choix que de prendre des crédits pour combler les revenus sur cette période. Les intérêts qu'ils doivent payer sur ceux-ci affectent leur rentabilité déjà gravement diminuée suite à la hausse des accises. En 2015, le montant des préfinancements pour le secteur des vins et des spiritueux a atteint les 584 millions d'euros et les 629 millions en 2016.

Les solutions à ces problèmes sont simples, sans influence sur le budget et font une grande différence pour les entrepreneurs. Bien que ces problèmes puissent sembler mineurs, ils ont en réalité un impact énorme sur le quotidien de nos membres. Sur base d'un sondage mené en interne, nos membres déclarent faire face à une série de problèmes techniques liés à l'administration du paiement des accises.

Les autorités tirent également avantage d'une simplification. Une déclaration des accises mensuelle plutôt qu'hebdomadaire réduirait le fardeau administratif tant pour les autorités que pour nos membres.

3 | Harmoniser les règles du jeu vers une gestion équitable de tous les types d'alcool

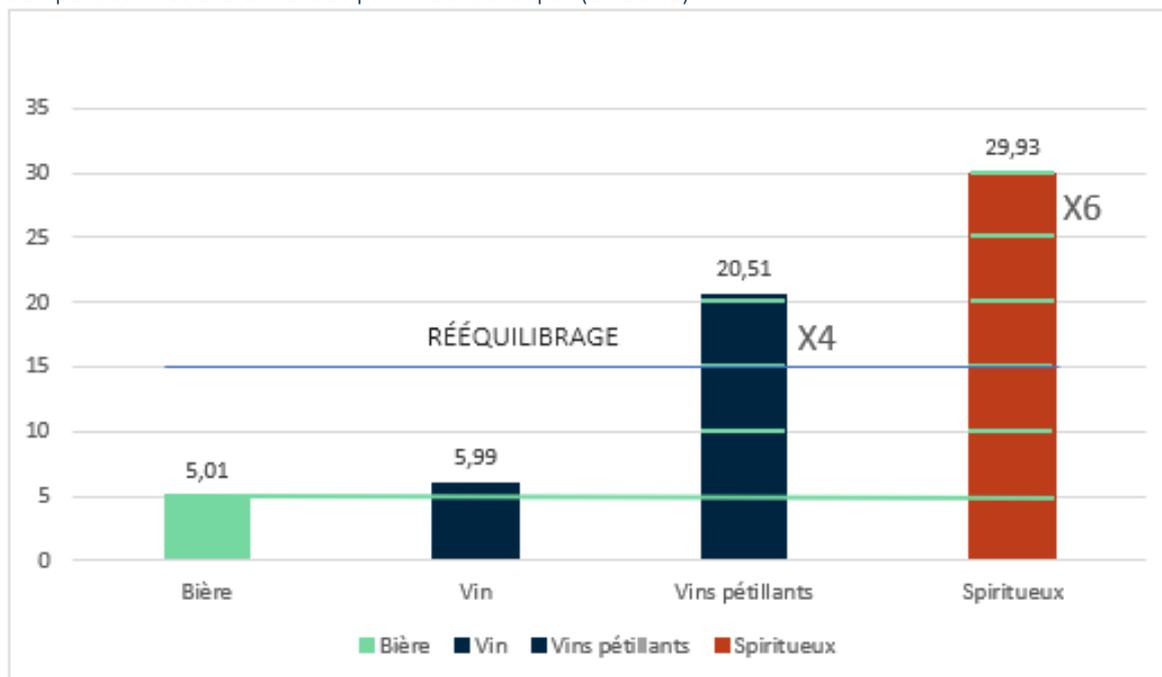
PRIORITÉS POLITIQUES

- ✓ En traitant toutes les catégories de produits alcoolisés de la même façon
- ✓ En harmonisant l'âge minimum à 18 ans pour toute les boissons alcoolisées
- ✓ En interdisant la vente de tous types d'alcool dans les stations-services se trouvant le long des autoroutes

CONTEXTE

Tous les alcools contiennent des quantités égales, mais ne sont pas égaux devant la loi. Les taux d'accises par litre d'alcool pur pour les vins mousseux et les spiritueux sont respectivement 3,4 et 4,6 fois plus élevés que ceux sur la bière. Les limites légales imposées par la loi sont incohérentes et créent des avantages et désavantages comparatifs pour des différentes catégories de produits.

Comparaison des droits d'accise par litre d'alcool pur (en euros)



Source: Vinum Et Spiritus (2019) recalcul des taux d'accises belges par litre d'alcool pur (100% alc. vol)

Réglementation de l'alcool en Belgique: un terrain non-équitable

	BIERES	VIN	VINS PETILLANTS	SPIRITUEUX
Âge minimum	16 ans	16 ans	16 ans	18 ans
Vente dans les stations-services le long des autoroutes	Oui	Non	Non	Non
Consommation (d'alcool pur)	49%	36%		15%

Source: Organisation Mondiale de la Santé (2014) [Belgium](#);

Pourtant, il existe un consensus parmi les scientifiques qu'aucune boisson alcoolisée n'est intrinsèquement plus ou moins dangereuse qu'une autre. Ce n'est pas le type d'alcool qui importe mais bien la quantité d'alcool pur consommée (ethanol). Un verre standard de bière, de vin ou encore d'alcool fort contient une quantité égale d'alcool pur (10g). Un grand verre de bière ou bien une bière forte contenant un plus grand pourcentage d'alcool représente plus que l'unité standard d'alcool.

Définition de l'unité standard d'alcool

Une unité standard d'alcool = 12,7ml d'alcool pur = 10g d'alcool						
Type d'alcool (Alcool en%)	Verre de bière (5%)	Verre de vin (12%)	Verre d'apéritif (25%)	Verre d'alcool fort (35%)	Verre de bière (5%)	Verre de bière forte (8 à 12%)
Quantité	25 cl	10 cl	5 cl	3,5 cl	33 cl	25 cl
Unité	1	1	1	1	1,3	1,6 à 2,4

Source: Conseil Supérieur de la Santé (2018) [Risques liés à la consommation d'alcool](#). Bruxelles 2018. Avis n° 9438

ÉVIDENCES

Ni les alcools forts ni le vin mais bien la bière est consommée avec excès ou lors de bingedrinking.

L'association erronée de la consommation de boissons fortes à un usage problématique donne de la légitimité à l'application de mesures plus sévères pour les alcools forts, et en moindres mesures aux vins. Surtout le phénomène de «bingedrinking», un phénomène impliquant la consommation rapide d'une grande quantité d'alcool afin de devenir plus rapidement ivre avant une sortie, est un phénomène préoccupant.

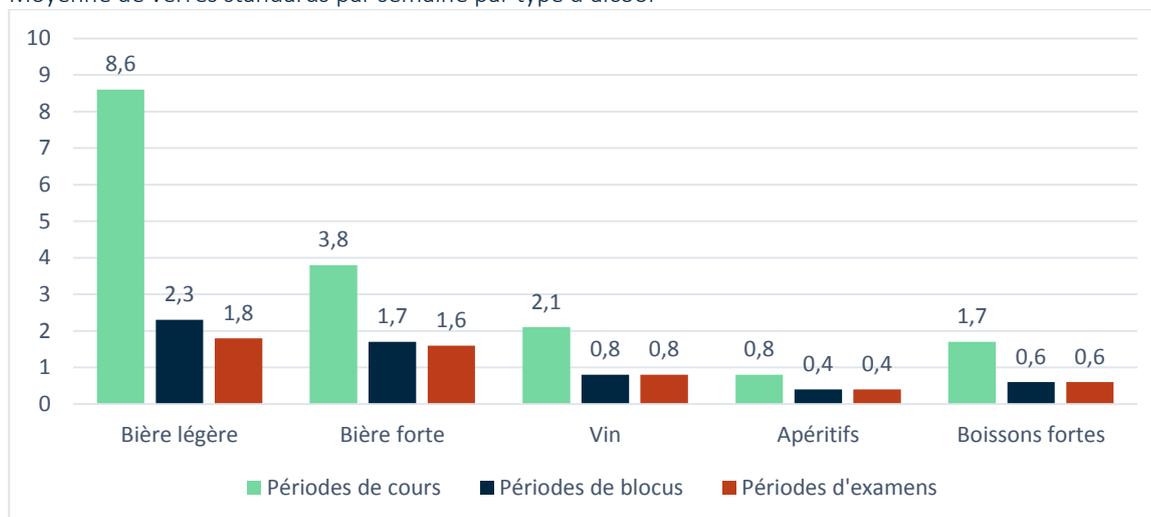
Bingedrinking par type d'alcool (pourcentage du total)

Pils et bières légères	Boissons fortes	Vin	Cocktails	Bières fortes	Breezers/alcopops
40,4	26,2	16,2	11,2	3,3	2,7

Source: Drugpunt (2018) [Indrinkonderzoek](#), p. 14

Sur base d'une recherche menée par Drugpunt, il semblerait que 43,7% des jeunes préfèrent les bières (légères ou fortes). Les boissons fortes et le vin obtiennent les seconde et troisième positions. De plus, d'après un sondage réalisé par la VAD auprès d'étudiants, la moyenne hebdomadaire de consommation de vin [2,1 verres standards] et de boissons fortes [1,7 verres standards] est bien en-dessous de la limite de VAD de 10 unités d'alcool par semaine.

Moyenne de verres standards par semaine par type d'alcool

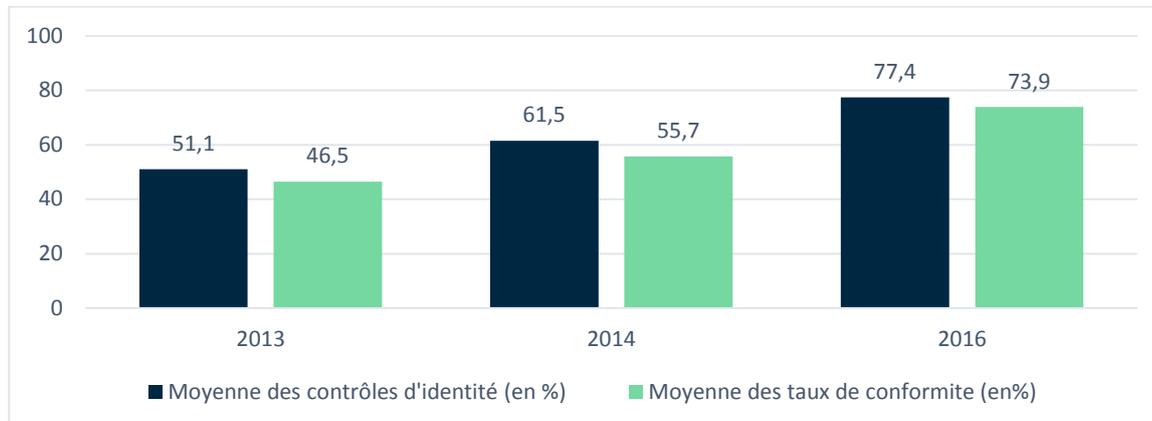


Source: VAD (2018) [In Hogere Sferen? Vol. 4: een onderzoek naar middelengebruik bij Vlaamse studenten](#), p. 50

La discrimination sur base de l'âge minimum mène à des confusions, des incompréhensions et à un manque de respect. D'un point de vue juridique, la différence d'âge est justifiée par la différence du processus de production de l'alcool résultant d'une part de la fermentation, comme pour le vin et la bière, et d'autre part de la distillation pour d'autres boissons alcoolisées tels que le gin ou le genièvre. Cela mène à des ambiguïtés et des confusions auprès des consommateurs. Selon un sondage réalisé par iVox auprès de 1000 consommateurs sur demande de Vinum Et Spiritus, la grande majorité des participants pense qu'en tant que jeune de 16 ans il est interdit de consommer des bières trappistes (65%) ou des vins mousseux (72%) alors que la loi l'autorise. A l'inverse, 73% des participants pensent que boire un verre de gin-tonic à 16 ans est autorisé alors que la loi l'interdit. La connaissance des consommateurs de l'âge minimum pour les différentes boissons alcoolisées est assez faible. C'est pourquoi, l'harmonisation de l'âge minimum à 18 ans pour toutes les boissons alcoolisées a du sens et permettrait d'éliminer toute confusion pour le consommateur.

[L'étude ALCOLAW](#) réalisée par BELSPO témoigne du même sentiment auprès des médecins généralistes et des professionnels de la prévention : « la différence et le type d'alcool sont considérés comme troublant et générateurs de confusion » (p.26). De même, les vendeurs « ne comprennent pas pourquoi la loi établit une différence sur base du processus de production. Ce manque de compréhension des arguments du législateur amène des commentaires cyniques et rend très difficile pour les vendeurs d'appliquer la loi » (p.20). Le manque de compréhension de la part des politiques est perçu comme un manque de respect pour le secteur. Une fois que l'âge minimum fut harmonisé aux Pays-Bas début 2014, le taux de conformité a augmenté de 27,4% en seulement deux ans, c'est-à-dire une nette amélioration de respect envers la loi.

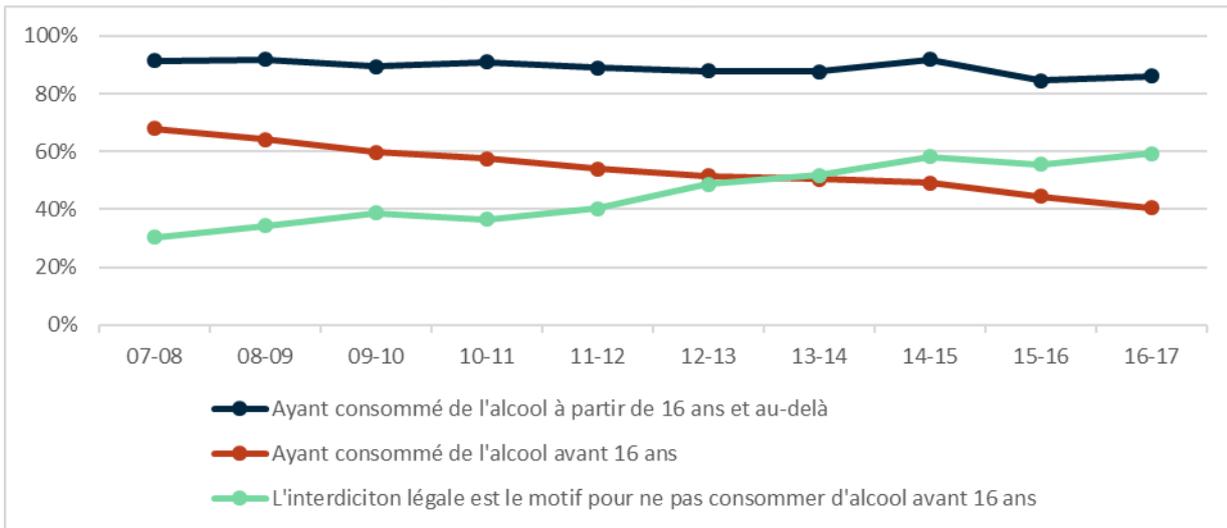
Moyenne des contrôles d'identité et taux de conformité.



Source: Schellemans-Offermans, e.a. (2017) '[Increased minimum legal age for the sale of alcohol in the Netherlands as of 2014: the effect of alcohol sellers' compliance after one and two years](#)' *International Journal of Drug Policy*, vol. 49, pp. 8-14.

L'augmentation de l'âge minimum ne rend pas l'alcool plus attirant. L'argument classique de l'opposition contre l'augmentation de l'âge minimum à 18 ans pour la bière et le vin consiste à dire que la mesure aura pour effet de rendre l'alcool encore plus attirant pour les jeunes. Néanmoins cela n'est pas empiriquement prouvé, au contraire. Lorsque l'âge minimum légal fut baissé en 2009, la consommation d'alcool chez les moins de 16 ans a diminué et la moyenne d'âge auquel les jeunes commencent à consommer de l'alcool est passée de 13,6 à 14,6 ans. De plus, l'interdiction légale de consommation d'alcool avant 18 ans a un effet dissuasif chez les jeunes. Ces données démontrent que l'harmonisation de l'âge minimum à 18 ans aurait pour effet de réduire la consommation d'alcool chez les mineurs au lieu de l'augmenter.

Taux de consommation d'alcool chez les jeunes par tranche d'âge



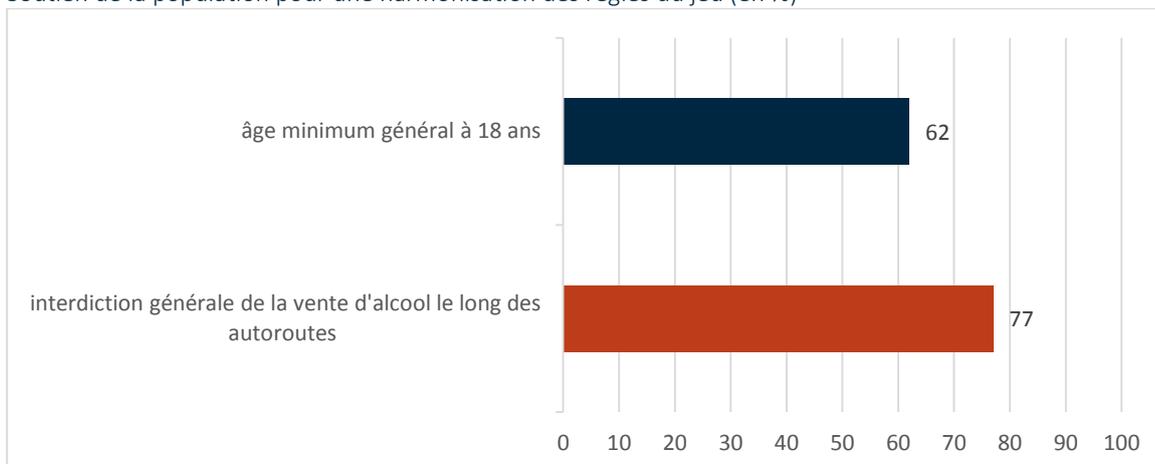
Source: VAD (2018) [Rapport de synthèse chez les jeunes étudiants 2016-2017](#)

CONCERTATION PUBLIQUE

La majorité des Belges sont en faveur d'une réglementation équitable de la consommation d'alcool. Seuls quatre belges sur dix ayant commencé à consommer de l'alcool entre 16 et 18 ans pensent qu'ils étaient assez matures pour boire de l'alcool de façon responsable. Il va sans dire que six jeunes sur dix (62%) considèrent l'harmonisation de l'âge minimum à 18 ans comme une mesure positive.

Bien que l'opinion publique sur la conduite au volant soit presque unanime (88% considèrent que les chauffeurs ivres sont un danger pour la sécurité publique et celle de notre famille), 52% des participants ont déclaré avoir conduit sous l'influence de l'alcool. 20% déclare l'avoir fait fréquemment et 2% le considèrent comme une habitude. De plus, une personne sur sept estime que conduire sous influence est acceptable sur de courtes distances ou durant la nuit. La majorité des Belges estiment tout de même que la vente d'alcool dans les stations-services le long des autoroutes devrait être interdite.

Soutien de la population pour une harmonisation des règles du jeu (en %)



Source: sondage mené par iVOX sur demande de Vinum Et Spiritus

4 | Prévention vers un modèle de coopération

PRIORITÉS POLITIQUES

- ✓ Un ensemble cohérent de règles pour la prévention
- ✓ Une politique de coordination des différents niveaux politiques
- ✓ Un modèle coopératif dans lequel le secteur remplit ses droits et ses devoirs

CONTEXTE

La Belgique n'a jusqu'à présent pas réussi à mettre en place un vaste plan national cohérent de réglementation de l'alcool. Déjà en 2013, une proposition d'accord a été l'objet de discussions jusqu'au dernier niveau des négociations et a finalement échoué car les différents ministres concernés ne sont pas parvenus à un accord. Depuis la sixième réforme de l'état, la réglementation strictement liée à la prévention est assurée par les Régions tandis que la réglementation de l'offre est propre au niveau fédéral. Cette division des compétences mène à une réglementation de l'alcool fragmentée.

De plus, les producteurs d'alcool sont systématiquement mis à l'écart du développement et de l'implémentation des politiques de prévention. Pourtant, les experts politiques sont d'avis qu'une approche intégrée dans laquelle tous les partis, soient-ils producteurs, distributeurs (supermarchés, commerces nocturnes, HoReCa), organisations de la jeunesse, autorités locales et professionnels de la prévention, médecins ou bien psychiatres, apportent leurs propres pierres à l'édifice, mène généralement aux meilleurs résultats (OECD, 2015, [Tackling Harmful Alcohol Use](#): p. 19).

ARGUMENTS

Aucun parti ne sort vainqueur d'un excès d'alcool. Une consommation irresponsable d'alcool engendre des risques inutiles pour nos jeunes, rend nos routes dangereuses, coûte en terme de sécurité et nuit à la réputation de notre secteur. Pour cette raison, il est nécessaire de développer des mesures intelligentes visant à éviter les risques d'abus d'alcool mais laissant néanmoins le consommateur responsable libre de consommer un bon verre d'alcool à l'occasion et de façon modérée.

La réussite d'une politique de prévention dépend du soutien de la population. Afin d'assurer cette réussite, il est impératif d'intégrer toutes les parties prenantes dans le développement et l'implémentation d'une politique de prévention. Aux Pays-Bas et en France, des politiques de prévention furent obtenues sur base de discussions tenues au cours des dernières années entre les autorités et plus de septante organisations différentes. Les représentants du secteur économique (producteurs, distributeurs et fournisseurs) ont tout autant intérêt à contribuer à la mise en place d'une initiative commune qui tend à promouvoir une consommation responsable.

Un forum commun de dialogue permet une meilleure coopération et une communication plus claire. Réussir à mettre d'accord septante partis concernés n'est pas toujours chose évidente. Les règles du jeu inéquitables propre au système belge actuel de réglementation de l'alcool ont pour conséquence de favoriser certains partis au détriment du bien collectif. C'est pourquoi il est grand temps d'abandonner une politique visant à « diviser pour mieux régner » pour une politique mettant tous les acteurs sur le même pied

d'égalité, qu'ils soient producteurs (de bière, de vin ou de spiritueux) ou distributeurs (supermarchés, commerces nocturnes) et leur imposant de suivre le même régime.

À titre d'exemple, la campagne de sensibilisation NIX18 menée aux Pays-Bas afin de convaincre les jeunes à ne pas boire avant d'atteindre l'âge minimum de 18 ans est soutenue par tous les producteurs de boissons alcoolisées. STIVA, l'organisation néerlandaise représentant le secteur a mené des recherches sur réseaux sociaux en tant qu'outils de marketing et comment il serait possible d'exclure les jeunes de moins de 18 ans de l'audience visée. Les producteurs sont également engagés à promouvoir des alternatives non-alcoolisées aux organisations estudiantines. Ensemble et en incluant ces organisations estudiantines nous organisons au minimum deux fois par ans des campagnes faisant la promotion des produits non-alcoolisés.

CONCERTATION PUBLIQUE

Les Belges veulent une réglementation de l'alcool contre l'excès. Trois quarts des participants au sondage sont convaincus que la consommation d'alcool constitue une partie inhérente de la culture belge. Presque tous les Belges (86%) pensent également qu'un verre d'alcool occasionnellement est acceptable. Cela n'empêche pas que la majorité (56%) pense qu'il est nécessaire que les autorités mettent en place une politique contre l'excès d'alcool. Seulement 20% trouvent une telle politique comme « paternaliste ».



Asbl Vinum Et Spiritus Association Belgium Vzw

Livornostraat 13 B 5 Rue de Livourne | Brussel 1060 Bruxelles
Tel 02 537 00 51 | Fax 02 537 81 56 | TVA/BTW BE 435.658.870
info@vinumetspiritus.be | www.vinumetspiritus.be